



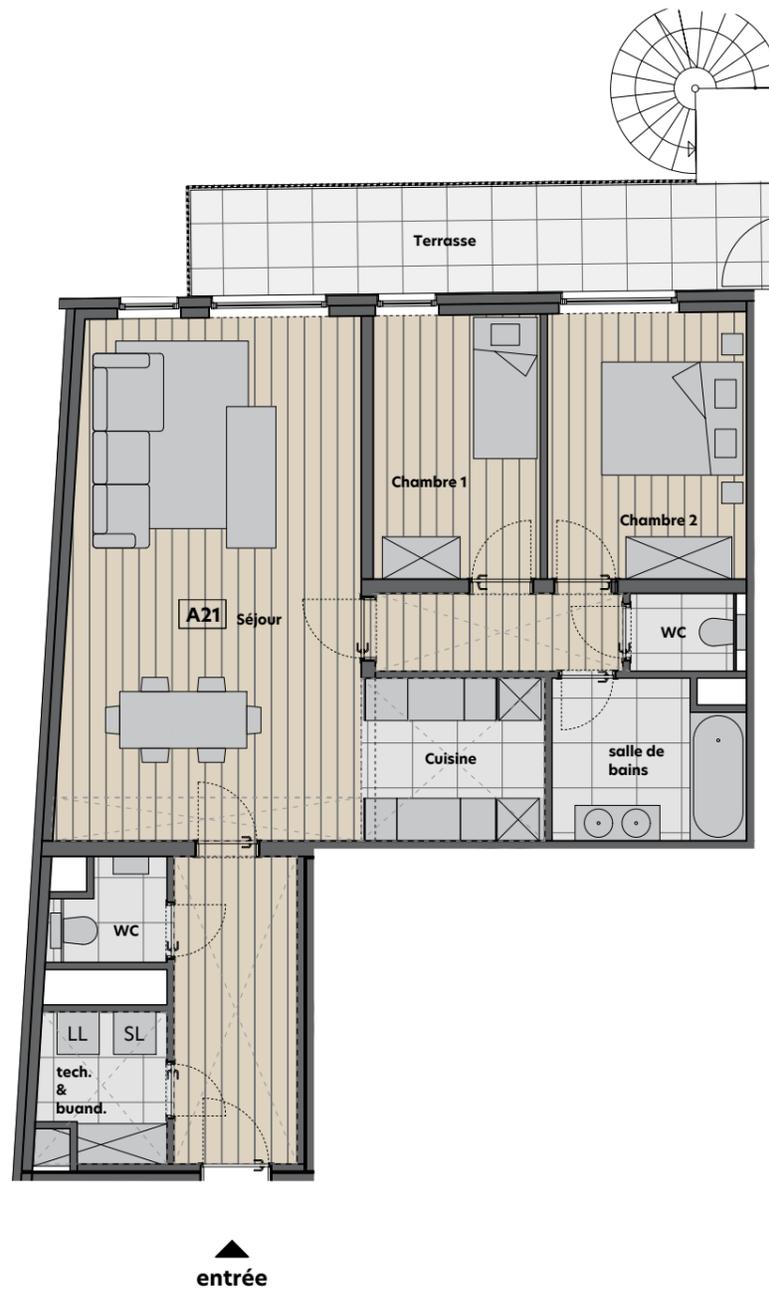
7<sup>e</sup> ART

A21

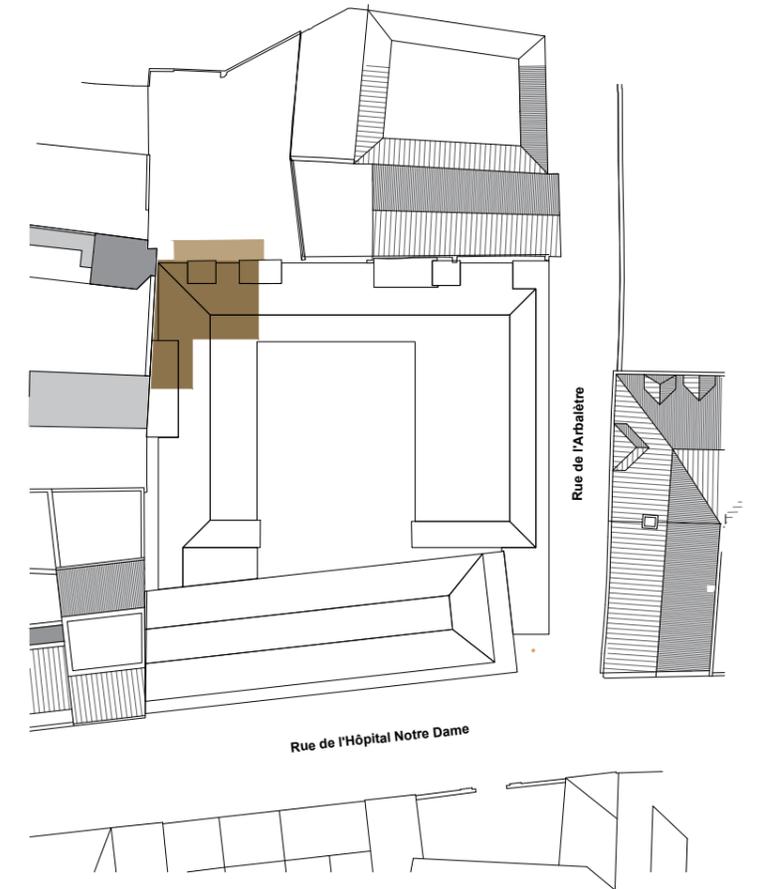
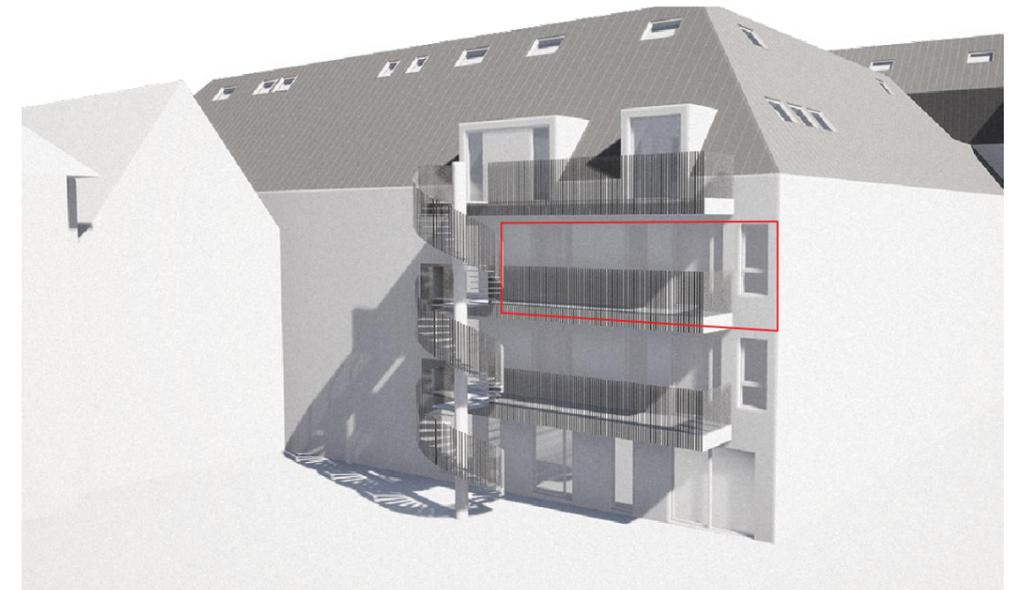
2 Chambres  
Niveau R+2

Appartement : 97.9m<sup>2</sup>  
Terrasse : 11m<sup>2</sup>

Séjour : 37m<sup>2</sup>  
Chambre 1 : 8.9m<sup>2</sup>  
Chambre 2 : 10.3m<sup>2</sup>

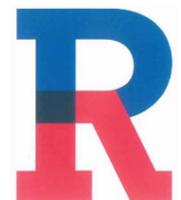


Plan  
R+2  
1/100



AUDE architectes srl  
www.aude-architectes.be

IMMOPAR 3



CITRed

1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation - 2. L'ameublement, y compris les placards, sont dessinés à titre d'illustration - 3. L'agencement des cuisines est donné à titre indicatif - 4. Les divisions dans les menuiseries extérieures et les faux plafonds sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte - 5. Le sens et la pose du parquet, du carrelage, du revêtement de la terrasse et le sens d'ouverture des portes sont au choix de l'architecte - 6. Les renseignements repris sur le plan et les images 3d sont fournis à titre indicatif et sont non contractuels.